

**LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR
L'EDUCATION ET LE DEVELOPPEMENT (PACHE)**

INFORMATIONS FINANCIÈRES

31 DÉCEMBRE 2023

**LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET
LE DEVELOPPEMENT (PACHE)
INFORMATIONS FINANCIÈRES
31 DÉCEMBRE 2023**

Sommaire

	Page
Rapport de mission de compilation	1
État des résultats	2
État de l'évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
Notes complémentaires	5



Mongiat•Bernucci

S.E.N.C.R.L. / LLP, Société de CPA / Partnership of CPAs

RAPPORT DE MISSION DE COMPILATION

À la direction de
LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET LE
DEVELOPPEMENT (PACHE)

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, l'état de la situation financière de l'organisme LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET LE DEVELOPPEMENT (PACHE) au 31 décembre 2023, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date ainsi que la note 2, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée à la préparation des informations financières compilées et, s'il y a lieu, d'autres informations explicatives (les « informations financières »).

La responsabilité des informations financières ci-jointes, y compris de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations sous-jacentes ayant servi à leur compilation, et de la sélection de la méthode de comptabilité, incombe à la direction.

Nous avons réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de services connexes (NCSC) 4200, Missions de compilation, qui exige que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes. Notre responsabilité consiste à assister la direction dans la préparation des informations financières.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen et n'étions pas tenus de mettre en œuvre des procédures pour vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des informations fournies par la direction. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit ni une conclusion de mission d'examen, ni ne fournissons une quelconque forme d'assurance à l'égard des informations financières.

Le lecteur doit garder à l'esprit que les informations financières risquent de ne pas convenir à ses besoins.



Montréal (Québec)
Le 26 juin 2024

¹ Par Michel Bernucci, CPA auditeur

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET LE DEVELOPPEMENT (PACHE)

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
PRODUITS		
Dons et activités de levée de fonds	99 221 \$	727 774 \$
Revenus d'intérêts	<u>18 233</u>	<u>12 787</u>
	<u>117 454</u>	<u>740 561</u>
Charges liées aux activités		
Contributions	140 000	135 000
Honoraires professionnels	9 485	2 874
Fournitures de bureau et papeterie	962	360
Taxes et permis	569	-
Publicité et promotion	554	-
Frais bancaires	<u>-</u>	<u>135</u>
	<u>151 570</u>	<u>138 369</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(34 116) \$</u>	<u>602 192 \$</u>

**LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET
LE DEVELOPPEMENT (PACHE)**

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
SOLDE AU DÉBUT	836 859 \$	234 667 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(34 116)</u>	<u>602 192</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>802 743</u></u> \$	<u><u>836 859</u></u> \$


LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET
LE DEVELOPPEMENT (PACHE)

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2023

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	91 792 \$	75 822 \$
Placements temporaires	709 981	761 037
Débiteurs	<u>970</u>	<u>-</u>
	<u>802 743 \$</u>	<u>836 859 \$</u>
 Actif net		
Actifs net	<u>802 743 \$</u>	<u>836 859 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


_____, administrateur

_____, administrateur

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION DE LA HAUTE-EGYPTE POUR L'EDUCATION ET LE DEVELOPPEMENT (PACHE)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2023

1. STATUT

Les Partenaires de l'Association de la Haute-Égypte est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) le 27 mars 1969. Son objectif est de venir en aide à l'Association de la Haute-Égypte pour l'éducation et le développement. L'organisme est enregistré comme organisme de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, à ce titre, n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

2. MÉTHODE DE LA COMPTABILITÉ

Les informations financières ont été préparées selon la méthode de la comptabilité de caisse avec l'addition de:

- Placements temporaires au coût